

**DÉLIBÉRATION N° 2003/23-06-14 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN -**  
**« HAUT DES RONCES »**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, fait état d'une proposition de la Direction Départementale de l'Équipement, de vendre à la Ville de Ludres, une parcelle de terrain, cadastrée à Ludres « Haut des Ronces », section AI N° 30, d'une superficie de 7 293 m<sup>2</sup>.

Ce terrain se situe le long de la RD 71 vers Fléville et à proximité des autoroutes A 330 et A 33. Selon l'estimation des domaines établie le 15 novembre 2002, la valeur vénale de ce bien ressort à 26 000 € hors droits et taxes.

Monsieur REINSTADLER propose l'acquisition de cette parcelle, jusqu'à présent utilisée par la Ville pour y entreposer le sel de déneigement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle cadastrée à Ludres « Haut des Ronces », section AI N° 30, d'une superficie de 7 293 m<sup>2</sup>, au prix de 26 000 € hors droits et taxes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et de désigner comme notaire, Maître CONREUR à Nancy, Notaire de la Commune,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.